



## litiges entre associés, faux bail, fausses factures, pv age perdu

Par henkel, le 28/07/2012 à 17:38

Bonjour,

j'ai créé ma société le 26 avril 2011 avec un associé (chacun 50% des parts) et j'en suis le gérant.

Le bureau de cette société est à l'intérieur des locaux de la société propre de mon associé.

En mai 2012 je prends 15 jours de congé. A mon retour je constate que mon associé s'est fait un chèque du compte de "ma société" pour des loyers courants de septembre 2011 à mai 2012.

Cette action parmi d'autre est déclencheur du fait que je demande le 29 juin à démissionner de la gérance. Celle-ci est acté et signé par un pv, il valide ma démission au 30 juin, mon associé passe gérant.

Début juillet je constate que le procès verbale n'est pas enregistré.

Mon associé perdure dans ses frasques et bassesses de divers courriers.... fait preuve d'imagination dans des factures qu'il m'adresse de sa société sur la notre ...

Je prends donc un avocat et une réunion se déroule chez son avocat... nos avocats ne m'ont pas parus très motivés !!! finalité on opte pour une liquidation. PARCE QUE lors de cette réunion il nie totalement l'assemblée générale, le procès verbale concernant la gérance, et sort de son chapeau un contrat bail juste paraphé !!

Bref je reprends les rennes de la société, fait un constat la comptabilité ... bref passons ...

Aujourd'hui il m'envoie une lettre rar, elle contient un contrat bail que je n'ai ni signé ni paraphé daté du 21 avril 2011, une lettre demandant de régler les loyers de juin et juillet sur laquelle il stipule que je viens de régler ceux de septembre 2011 à mai 2012.

Je viens juste de téléphoner à ma banque pour récupérer la copie du chèque qu'il s'est fait en mai, et non fin juillet fait par moi même !

je vais donc prendre un nouvel avocat ...

je précise que la première année je n'ai pas pris de salaire, j'ai toujours œuvré dans l'intérêt de la société ... que de telles actions nuisent à la société ...

l'écart que j'ai aujourd'hui dans mes écritures est le montant de ce chèque pour les loyers, j'ai des fournisseurs à payer ...

mes questions : puis je dénoncer ce bail et comment ?

quels sont mes recours pour le pv ?

merci de me répondre